

Séminaire *Environmental Justice*/justice environnementale

Doit-on y voir un nouveau paradigme pour les sciences sociales de l'environnement ?

Ce projet de séminaire vise à interroger la portée du cadre d'analyse de l'Environmental Justice, relançant par là les débats épistémologiques initiés à la fin des années 1970 par Catton, Dunlap et Buttel (1978) sur la place des facteurs biophysiques et sociaux dans l'analyse des problèmes environnementaux. Le séminaire se veut évolutif et collaboratif, partant de l'idée que la connaissance se construira dans l'échange. Le présent argumentaire se présente donc comme une rampe de lancement, et sera amené à évoluer au fil des échanges et des propositions de sessions que feront les participants.

Dans le milieu de la recherche, le sens et la portée prêtés à l'*Environmental Justice* fait encore débat. Pour certains, il constitue un cadre d'action collective dénonçant des situations de surexposition de minorités ethnico- raciales et à bas revenus (Bullard, 1990), à des dangers et nuisances environnementaux, traduites exclusivement en termes d'enjeux de justice distributive (compensation des préjudices sur la santé et la qualité de vie). Sa portée reste et doit rester, dans cette interprétation, limitée au contexte socio-racial étatsunien qui l'a vu naître et lui donne sens, ainsi qu'à l'influence déterminante des *Civil Rights* (Fol et Pflieger, 2000). Pour d'autres au contraire, la diversité des mobilisations qui s'en réclament et des enjeux de justice qu'elles défendent, prouvent que l'*Environmental Justice* représente un *master frame* non seulement pour les minorités de couleur (Taylor, 2000), mais aussi plus largement pour les populations pauvres, majoritaires dans les pays du Sud, victimes de graves préjudices environnementaux (surexploitation des ressources, destruction des mangroves, pollution de l'eau...) (Martinez-Alier, 2008). Rejetant une définition restrictive de l'*Environmental Justice* prévalant dans certaines recherches et agences gouvernementales, quelques auteurs proposent alors une conception intégrative de celle-ci (Holifield, 2001). Elle recouvre dès lors des préoccupations plurielles :

- de justice sociale, non seulement distributives mais aussi procédurales (participation aux politiques publiques), de capacité (à s'autodéterminer ou encore à bénéficier d'un environnement sain et fructueux...), de reconnaissance (en tant que pair, usagers légitimes...) (Schlosberg, 2007 ; Taylor, 2000) ;
- de justice écologique, qui reconnaît qu'accorder une justice envers la nature est une condition pour assurer une justice entre les hommes (Schlosberg, 2007).

A ce titre, l'*Environmental Justice* ne serait pas une résurgence de l'exceptionnalisme humain, mais pourrait constituer un paradigme alternatif au *New Ecological Paradigm* (Taylor, 2000), permettant de penser divers problèmes environnementaux (perte de biodiversité, pollutions

multiples, changement climatique...) au prisme des asymétries sociales entre « races » ou ethnies, classes sociales, genre... Un tel paradigme ne proposerait pas de réduire ces problèmes environnementaux à leurs dimensions sociales, mais, à l'inverse du présupposé selon lequel les enjeux environnementaux de par leur nature et ampleur transcendent les clivages sociaux et inégalités induites, il affirmerait qu'on ne peut déconnecter les enjeux environnementaux de la structuration de la société. Il s'agirait dès lors de relire les problèmes environnementaux à partir de l'expérience des plus vulnérables, relevant tant de la justice locale que de justice climatique (Schlosberg, 2013), ou encore globale (Walzer, 2011).

Quelles implications pouvons-nous tirer de ce débat pour les sciences sociales de l'environnement ? Plusieurs axes de questionnement peuvent d'ores et déjà être développés pour initier la réflexion collective.

- Dans quelle mesure l'*Environmental Justice* peut-elle représenter ou non un cadre, voire un paradigme pertinent pour comprendre des problèmes d'environnement et les effets de l'action publique environnementale, sur des terrains de recherche diversifiés, y compris lorsque, comme en Europe (Laurent, 2011), peu de mouvements sociaux se revendiquent de la justice environnementale (hors justice climatique) ?
- Quel recadrage des problèmes environnementaux (diagnostic incluant l'attribution des responsabilités ; pronostic désignant les solutions envisagées ou la définition et répartition de l'effort nécessaire...), cela sous-tendrait-il ? Comment s'articulent dans ce cadre les échelles pour penser conjointement les enjeux, locaux et globaux, de justice selon les problèmes environnementaux considérés ? Ou encore comment sont associés des enjeux de justice sociale, ou encore sanitaire, alimentaire, et de justice écologique (Schlosberg, 2007), traités le plus souvent de manière séparée (dans des champs distincts), voire très tôt opposés les uns aux autres dans l'histoire des mouvements écologistes ?
- Enfin quels apports, en termes de posture (et de réflexion notamment sur l'engagement), objets, problématiques, méthodologies, représente l'appropriation d'un tel cadre de pensée dans les recherches actuellement menées dans les pays du Sud et les pays du Nord, tant en milieu urbain que rural ? Et, simultanément, quelles limites observées et quels emprunts théoriques nécessaires pour rendre ce cadre de recherche opérationnel ?
- D'autres approches ont développé conjointement une analyse critique des rapports asymétriques entre les pays du Nord et les pays du Sud, des formes renouvelées de la

domination occidentale et de ses conséquences environnementales (*Political Ecology*, approches post-colonialistes), ou encore de la diversité des formes de domination et des relations de pouvoir qui se jouent y compris dans le rapport à l'environnement des individus et groupes sociaux (Ecoféminisme, approches intersectionnelles). Les influences communes et la convergence des analyses sont manifestes, sans pour autant que les courants se confondent. Quel apport spécifique peut avoir l'*Environmental Justice* dans ce paysage scientifique - et souvent militant, ou encore, comment ces différentes écoles de pensée peuvent mutuellement s'alimenter ou se renforcer ?

Le séminaire pourrait répondre à ces questions à partir de cas d'étude concrets, avec le projet de mettre à l'épreuve le cadre de l'*Environmental Justice* sur une grande diversité de terrains et de problématiques environnementales. Il devrait ainsi contribuer à développer et mettre en visibilité des recherches et réseaux francophones et européens de la justice environnementale, et à initier des relations de coopération avec des chercheurs étatsuniens intéressés par notre démarche. Un intérêt particulier sera porté à la formation et à l'intégration des doctorants et étudiants de master inscrivant ou souhaitant inscrire leurs travaux dans ce cadre, voire intéressés par sa mise en discussion. Les sessions projetées en 2017/18 seront autant que possible organisées en simultané à travers le réseau du CRDT et des Universités du Québec à partir de Rimouski afin de permettre la participation active des chercheurs et étudiants québécois.

En 2017, une première session d'une journée est organisée le 30 mars 2017, à Bordeaux, avec pour objectif une meilleure interconnaissance des chercheuses et chercheurs de disciplines différentes, francophones ou européens, mobilisant ou questionnant le cadre de l'*Environmental Justice*. Il s'agira de présenter et discuter les travaux qui s'inscrivent dans ce cadre, de reformuler et de hiérarchiser collectivement les questionnements prioritaires. Sera également discutée l'opportunité d'une publication collective sous forme de numéro thématique dans une revue internationale, ou autre support, pour valoriser les travaux et la réflexion engagés sur trois années.

Dans le même esprit, le contenu des sessions qui suivront seront à définir collectivement, aussi ne figurent ci-dessous que des propositions.

Une seconde session serait organisée en mai/juin 2017, à Bordeaux ou Marseille, avec la participation et l'intervention de l'anthropologue Krista Harper (University of Massachusetts

Amherst), dont les travaux portent sur les communautés Rom et les enjeux de justice environnementale en Europe. Pourraient également être invités Emilie Hache, voire d'autres auteurs, spécialistes de l'écoféminisme et de la justice environnementale.

Deux autres sessions seraient ensuite organisées en 2018. La première à Marseille, co-organisée par C. Claeys (LPED, Université Aix-Marseille) avec la participation potentielle de Melinda Butterworth, géographe (University of Willamette), sur santé, justice environnementale et *Political Ecology*.

La seconde à Bordeaux avec la participation potentielle du réseau UEA's Global Environmental Justice Group (University of Est Aaglia), et l'intervention de la sociologue Dorceta Taylor (University of Michigan), dont les travaux portent sur les organisations de l'*Environmental Justice*, l'accès à l'alimentation, et les questions de pauvreté, de race et de genre.

Enfin, le travail collectivement mené pourrait alimenter (et se poursuivre par) un colloque organisé au printemps 2019 à Rimouski par N. Lewis dans le cadre de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) et de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

Comité d'organisation

Cécilia Claeys, Valérie Deldrève, Stéphanie Dos Santos, Marie Drique, Caroline Lejeune, Nathalie Lewis, Marie Thiann-Bo-Morel

Contacts, *centralisant dans l'attente d'une adresse commune* :

caroline.lejeune@unil.ch ; valerie.deldreve@irstea.fr - 05 57 89 01 91/ 06 79 08 92 00

Bibliographie citée

- Bullard R.D. (1990) *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*. Westviewpress Boulder, San Francisco.
- Buttel F.H. (1978) Environnemental sociology: a new paradigm ? *The American Sociologist*, vol. 13, p. 252-256.
- Catton W.R. ; Dunlap R.E. (1978) Environmental Sociology, a new paradigm. *The American Sociologist*, vol. 13, p. 15-47.
- Fol S. ; Pflieger G. (2000) La justice environnementale aux Etats-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action. *Justice Spatiale/Spatial Justice*, n° 2, p. 166-188.
- Holifield R. (2001) Defining Environmental Justice and Environmental Racism. *Urban Geography*, vol. 22, n° 1, p. 78-90.
- Laurent E., 2011, Pour une justice environnementale européenne. Le cas de la précarité énergétique, *Revue de OFCE*, Observatoire français des conjonctures économiques, <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/120/r120-4.pdf>
- Martinez-Alier J. (2008) Conflits écologiques et langage de valorisation. *Ecologie et politique*, vol. 35, n° 1, p. 97-107.
- Schlosberg D. (2007), *Defining environmental justice. theories, Movements, and Nature*. Oxford, University Press, Oxford.
- Schlosberg D. (2013) Theorising environmental justice: the expanding sphere of a discourse. *Environmental Politics*, vol. 22, n° 1, p. 37-55.
- Taylor D.E. (2000) The Rise of Environmental Justice Paradigm. Injustice framing and the Social Construction of Environmental Discourses. *American Behavioral Scientist*, vol. 43, n° 4, p. 508-580.
- Taylor D.E. (2014) *Toxic Communities. Environmental racism, industrial pollution and residential mobility*, New York University Press, New York.
- Walzer M. « Justice globale et locale », *Études*, 5/2011 (Tome 414), p. 631-642.

